



DOUANE

FLASH INFO

Tous acteurs de la lutte contre les discriminations, pour une égalité de traitement.

Alors que la mise en place des astreintes opérationnelles est en cours de négociations à la DNSCE, la CFDT a alerté à plusieurs reprises notre administration sur la différence de traitement indemnitaire des astreintes opérée entre les douaniers et les agents du Ministère des Finances.

En effet depuis l'arrêté du 17/10/2023, il est établi que les agents du MINEFI perçoivent une indemnité de 150 euros par semaine d'astreinte effectuée. Il existe cependant une règle dérogatoire réservée aux agents de la DGDDI (hors chefs de services, SEJF, DNRED et agents possédant une expertise particulière). L'indemnité allouée est alors de 120€.

Interrogée à propos des astreintes, en CSAR du 14/12/2023, la DG a répondu qu'un projet de revalorisation avait abouti à une majoration du montant, passant de 112,26 € pour les services les plus contraignants et 108,60 € pour les autres services à 120 €. La DG qualifie cette augmentation de « significative » dans un contexte budgétaire contraint.

De qui se moque-t-on ? 8 malheureux euros d'augmentation en 7 ans, quel mépris !! Avec une inflation à 4,8 % en 2023 et une explosion des prix de l'alimentation et de l'énergie, cette augmentation ridicule prouve le peu de considération de notre administration.

Nos collègues informaticiens du CID et de la DNSCE apprécieront également le non-respect assumé du principe de non-discrimination et d'égalité de traitement.

Alors que l'amélioration de la sécurité des Systèmes d'Information nous est présentée comme une priorité absolue, dans un contexte extrêmement tendu, il est grand temps de payer notre expertise à sa juste valeur.

Le combat est loin d'être fini, nous ne pouvons pas accepter d'être méprisé par notre administration.

